

Danielle GRÜNBERG

Citoyenne et militante écologiste, préoccupée depuis longtemps par les activités « toxiques » (chimiques et nucléaires entre autres) j'ai rédigé ce document axé principalement sur les aspects de sécurité et sur la protection des populations actuelles et des générations futures susceptibles d'être impactées par la gestion des déchets nucléaires.

contact //

1 rue des Gravieres
27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon

Port. 06 41 78 73 44

Email
danielle.grunberg@wanadoo.fr

// Depuis l'origine de l'exploitation de l'énergie nucléaire, la problématique des déchets s'est posée

- Au tout début, ignorant tout des dangers, on a manipulé sans précautions et dispersé les résidus dans la nature sans se soucier des impacts possibles sur l'environnement.
- Puis, réalisant les risques, on a cru s'en affranchir en immergeant les fûts de déchets dans les fosses marines, croyant les faire disparaître à jamais...
- Aujourd'hui, puisque l'on a plus le droit de rejeter en mer, on le fait par voie aérienne, ou directement par tuyaux, dans les fleuves ou dans la mer.
- Le reste des déchets, qui posent de gros problèmes, on les stocke en sub-surface, principalement sur leur lieu de production, en attendant une solution pérenne... à venir... ■

// Aujourd'hui, l'Andra, en charge du dossier, soumet au public sa solution : l'enfouissage profond

Je tire de l'éditorial du document Andra qui nous a été remis les points suivants :

1. La loi de 1991 impose l'objectif DE NE PAS LEGUER aux générations futures la charge des déchets produits par nos activités actuelles.
2. Le Parlement a retenu en 2006 la mise en œuvre d'un stockage profond comme seule solution capable d'assurer la sûreté à long terme des déchets radioactifs tout en LIMITANT les charges pesant sur les générations futures.

(J'ai mis en majuscules les termes à rapprocher dans les deux points exposés jusqu'à présent) : « Ne pas léguer » et « Limiter » sont vraiment très différents pour qui accorde une importance aux mots utilisés... Le diable se cache toujours dans les détails...

3. Le projet Cigéo présenté par l'Andra a été élaboré en développant dans le respect du principe de précaution les solutions les plus sûres pour les générations actuelles et futures.

Je note qu'après la première étape du débat public de 2013, viendra, en 2016, le dépôt de la demande d'autorisation par l'Andra et qu'ensuite, et

seulement ensuite, le projet fera l'objet d'un examen par la Commission Nationale d'évaluation, l'ASN, les collectivités territoriales et le Parlement... ■

// Je fais part, maintenant des réflexions que m'inspirent le projet Cigéo

En premier lieu : une petite leçon de français

Pour les rédacteurs de l'éditorial de l'Andra. Le principe de précaution invoqué par eux ne peut s'appliquer au projet Cigéo. En effet, par définition, le principe de précaution a pour but de mettre en place des mesures pour **prévenir** des risques lorsque la science et les connaissances techniques ne sont pas à même de fournir des certitudes principalement dans le domaine de l'environnement et de la santé.

Contrairement à la **prévention** qui s'intéresse aux risques avérés, la prévention s'intéresse aux risques potentiels. Le danger des déchets nucléaires étant avéré (et reconnu), nous avons ces « indésirables » sur les bras et on ne peut plus parler que de prévention, le principe de précaution ne pouvant plus s'appliquer.

Un débat public a eu lieu en 2006 mais ses conclusions n'ont pas été intégrées dans la loi du 28 juin 2006

Pourquoi ? Et pourquoi, par conséquent, en ira-t-il différemment pour le débat de 2013 ?

Rappelons les conclusions « oubliées » de 2006 elles mettent en évidence les intentions de ceux qui veulent mettre en route Cigéo : « Et de là apparaît la possibilité d'une nouvelle stratégie qui n'est apparemment critiquée par personne : celle consistant à prévoir dans la loi de 2006 à la fois la poursuite des expérimentations sur le stockage géologique qui pour certains devrait constituer à l'avenir la solution de référence et sur un prototype à réaliser d'entreposage pérennisé : cela permettrait, en l'absence de deuxième laboratoire, de recréer la possibilité d'un choix : On utilise ainsi les délais, qui sont de toutes façons indispensables pour être sûr de

la faisabilité du stockage, pour se donner encore plus d'éléments d'éclairage de la décision à l'échéance suivante (2020) et pour se donner le temps de mieux prendre en compte les considérations éthiques ».

Et voilà, tout est dit ! La hâte de l'Andra d'enfourer au plus vite, poussée, certainement, par des industriels incapables de gérer les tas de déchets qui s'accumulent fait penser à l'apprenti sorcier et au petit dessin animé de Walt Disney dans Fantasia... Mais cela en dit long sur le respect des conclusions d'un débat public et sur le respect de la convention Aarhus pourtant ratifiée par la France. On a tout simplement caviardé cette possibilité et retenu, contre le souhait du public le seul enfouissement comme solution pérenne.

L'allongement de la durée de vie des centrales nucléaires, réclamé par les industriels et pas encore tout à fait accepté par l'état, augmentera la probabilité d'une catastrophe nucléaire

Pas du tout exclue par l'ASN (voir les propos d'André Claude Lacoste (ancien directeur) et ceux de Pierre Franck Chauvet (son successeur) ainsi que les déclarations du Directeur de l'IRSN Jacques Repussard. Dans ces conditions, les déchets

radioactifs qui en résulteraient seraient totalement ingérables comme le montre ce qui se passe actuellement au Japon. Rien n'est prévu dans Cigéo pour faire face à une telle situation.

La directive européenne du 19 juin 2011 peut conduire à entreposer à Cigéo des déchets provenant d'autres pays européens

Elle est invoquée dans l'éditorial du document Andra qui parle de la France, confortée dans son choix, par

cette directive ! Mais quelle place pour ces déchets additionnels possibles ?

Et la sécurité du site de Cigéo ?

Un accident nucléaire serait gravissime (risque lié à la criticité dans certains emballages, à la survenance d'effets en chaînes à partir de colis accidentés dans certaines conditions. Les risques liés à un incendie

qui pourrait survenir en raison de l'échappement d'hydrogène prévu pour les colis bitumeux et en cas de panne prolongée du système de ventilation ne sont pas, non plus, négligeables.

Les risques d'intrusion d'eau sont admis mais minimisés

En raison de « l'imperméabilité » de l'argilite. J'ai cependant vu une petite séquence inquiétante sur internet montrant que l'argilite de Bure se délitait en 16 mn alors qu'il fallait 16h pour un échantillon d'argilite du site témoin de Tournemire....

J'ai lu également que l'argilite de Bure comportait des inclusions de Pyrite qui, par oxydation se transforme en acide sulfurique... (Pas très bon pour les revêtements métalliques des alvéoles n'est-ce pas ?). Inquiétant...

Concernant la réversibilité

Ne jouons pas sur les mots, elle ne consiste qu'à récupérer les colis posant problème durant la période d'entreposage des déchets, sans savoir, pour le moment, quelle sera la gouvernance et quelles en seraient les modalités. L'exemple du centre de

stockage de la Manche à la Hague est bien là pour montrer la limite de ce concept. Je serais tentée de dire : résolvez ce problème avant d'en créer un autre ailleurs...

Je fais appel, pour conclure, à un pro-nucléaire notoire, Claude Allègre

Qui s'exprime souvent de façon péremptoire sur un grand nombre de sujets pour lesquels sa compétence n'est pas établie mais qui est un expert dans son domaine d'excellence, la géologie. Les citations suivantes sont tirées de son livre « Les audaces de la vérité » écrit en 2002 :

« Fabriquer des sites de dépôts à trois ou quatre kilomètres de profondeur est géologiquement criminel... Enfouir en profondeur des déchets même

encapsulés, même enveloppés dans des verres silicatés c'est prendre le risque de voir ces déchets se disperser et contaminer le sous sol dans cent, mille ou dix mille ans... ».

« Géologiquement, parlant le sous-sol est le plus mauvais endroit pour stocker les déchets à long terme... Peu de réservoirs demeureront intacts plus d'un siècle... Pourquoi a-t-on besoin d'enterrer les déchets ? Pour ne plus les voir... »

C O N C L U S I O N

En raison de tout ce que je viens d'évoquer, j'émetts une opinion totalement opposée à ce projet que je trouve flou, incomplet, dangereux et faisant la part trop belle aux industriels plus soucieux de voir disparaître de la vue des déchets dont ils ne savent comment s'en débarrasser et qu'il convient de cacher aux populations, (si possible pour toujours).

Einstein ne disait-il pas dans « Comment je vois le monde » : « L'état est notre serviteur et nous n'avons pas à en être les esclaves ».

